



**SOULAGE
FAVAREL**
les experts primeurs

LES JARDINS DE NEULES
LABRO DOMINIQUE
NEULES
46160 LARNAGOL

Client : JARNEU

0.00

CONDITIONS GENERALES DE VENTE - Opposabilité : 1 - Les présentes conditions générales de vente sont à la disposition de nos clients, pour leur permettre de passer commande. En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve de l'acheteur à leurs dispositions. 2 - Aucune condition particulière ne peut, sauf acceptation formelle et écrite de notre part, prévaloir sur les dispositions qui suivent. 3 - Toute condition contraire posée par l'acheteur sera donc, à défaut d'acceptation expresse, opposable à notre société, quel que soit le moment où elle aura été introduite ou apportée à sa connaissance. 4 - Le fait que nous ne nous prévalons pas, à un moment donné, de l'une quelconque des présentes conditions, ne peut être interprété comme une renonciation ultérieurement. **Livraison** : Nos livraisons sont faites au lot et à mesure de nos possibilités. Le délai de livraison est de 48 heures, sauf délai différent mentionné dans la commande. 5 - Les commandes non livrées seront considérées comme cas de force majeure exonérant notre responsabilité en cas de retard ou de non-exécution de commandes : la guerre, l'émeute, l'incendie, les grèves, blocus ou autres conflits sociaux, les troubles du travail, les accidents, l'impossibilité d'être approvisionné, le fait du prince. 6 - Les commandes des marchandises, une fois celles-ci préparées, sont à la disposition de nos clients dans nos magasins ou entrepôts. En cas de manquant ou d'avarie, l'acheteur est tenu de faire toutes les réserves adéquates et d'en informer le vendeur dans les délais légaux. 4 - Lorsque nos marchandises sont confiées à un transporteur public, l'acheteur est pareillement tenu de faire toutes réserves adéquates sur la lettre de voiture, ou le récépissé d'expédition en mentionnant de manière explicite la quantité de manquant ou la nature de l'avarie de transport. Ces réserves doivent être confirmées au transporteur par lettre recommandée avec avis de réception dans les 3 jours suivant la livraison des marchandises (conformément à l'article L133-3 du Code de Commerce). **Réclamation :** 1 - Toute réclamation, pour être valable, devra nous être adressée au maximum dans les 6 heures après la réception de la marchandise. Le traitement, la transformation ou le changement de conditionnement des marchandises livrées, de quelque manière que ce soit, vaut renoncement à tout recours à notre entreprise pour quelque raison qu'elle soit. **Prix - Facturation :** De par la nature des marchandises que nous commercialisons (produits alimentaires frais périssables) nos prix sont susceptibles d'évoluer quotidiennement. Paiement : Nos livraisons sont payables à la date de sortie du site. **Ce prix - Facturation :** De par la nature des marchandises que nous commercialisons (produits alimentaires frais périssables) nos prix sont susceptibles d'évoluer quotidiennement. Paiement : Nos livraisons sont payables à la date d'échéance mentionnée sur la facture, laquelle n'exécède jamais 30 jours après la date de livraison pour les produits alimentaires périssables. 2 - Ce qui précède s'applique également aux livraisons de produits alimentaires secs non périssables. 3 - Conformément aux articles 441-B c. com et D. 441-5 c. com, tout retard de paiement entraîne de plein droit, outre les pénalités de retard fixées à 3 fois le taux de retard légal par mois sans mise en demeure préalable, une obligation pour le débiteur de payer une indemnité forfaitaire de 40€ pour frais de recouvrement. Aucun escompte ne sera accordé. 4 - Les modalités de règlement sont indiquées sur le bon de commande. 5 - Les litiges relatifs au présent contrat sont soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Paris. 6 - L'appel de garantie ou de pluralité de défendeurs.

Liste des produits traités : A - acide ascorbique B - arbutène C - chlorophane D - étiopienne E - hémoglobine F - imazal G - éthoxyne H - anthracène I - orthophosphatate de sodium J - hypochlorite D - bromure de méthyle E - autre

Page 1